



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°6 de crédits au budget primitif principal 2023
2. Autorisation de payer en section investissement avant le vote du budget primitif 2024
3. Acompte sur subvention 2024 au CCAS
4. Acompte sur subvention 2024 à l'Office de Tourisme « Grand Roissy »
5. Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2026 entre la commune de Roissy-en-France et l'Office de Tourisme « Grand Roissy »
6. Remboursement des frais de déplacement
7. Subvention exceptionnelle au Téléthon – Edition 2023
8. Conventions de mise à disposition de moyens humains - Service informatique de la CARPF
9. Dénomination d'un espace public dans la ZAC Sud Roissy
10. Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (cat C)
11. Modification du tableau des emplois du personnel communal – filière technique
12. Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppressions de postes
13. Modification du tableau des emplois du personnel communal –changement de durée hebdomadaire filière culturelle
14. Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
15. Mise en sommeil budgétaire de la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France et transfert des activités à la ville
16. Tarifs séjour linguistique 2024
17. Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme »

Etaient présents : M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, M. Pierre COTTIN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, M. Cédric TEULIERE, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Marc THAN VAN CON, M. Christian LOCHIN, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Absents excusés :

M. Éric LE DANTEC donne pouvoir à Mme Patricia PETIT
Mme Zahra RAHMOUNE-DALI donne pouvoir à Mme Pâquerette BOSCHER

Absents :

Mme Cristina DA CUNHA, M. Pierre IZIKIAN

Secrétaire de séance : M. Denis CÔME

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

(20 votants concernant les délibérations n° 2023/377 et 2023/378, M. Denis CÔME ne prend pas part au vote).

Date de convocation : Mercredi 13 décembre 2023

Date d'affichage : Vendredi 2 février 2024

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2023/374 – Décision modificative n° 6 de crédits au budget primitif principal 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

65748 – Subventions fonctionnement	
- Association Sportive de Natation (ASN)	+ 100.00 €
- Association Judo Club Roissy (JCRF)	+ 50.00 €
- Association Nakmuay boxing	+ 850.00 €
- Association Boule Roisséenne	+ 480.00 €
- Association USRF	+ 1 400.00 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 652.80 €
6288 – Autres	- 3 532.80 €
023 – Virement à la section d'investissement	183 205.05 €
6811 – Dotations aux amortissements	- 183 205.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

5000/10226 – Fond d'investissement – taxe d'aménagement	+ 1 875 530.50 €
5019/2111 – Terrains nus	- 370 887.00 €
5019/21321 – Immeuble de rapport	- 920 000.00 €
5042/21321 – Immeuble de rapport	- 328 760.00 €
5019/2151 – Réseaux de voirie	- 200 000.00 €
5053/21351 – Immobilisations corporelles	+ 5 440.80 €
5005/21351 – Immobilisations corporelles	+ 940.93 €

5020/21351 – Immobilisations corporelles	+ 23 160.00 €
5006/21351 – Immobilisations corporelles	+ 24 130.00 €
5006/2188 – Autres	- 15 000.00 €
5020/2188 - Autres	- 4 393.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

5000/2804412 – Groupement collectivités/bâtiments & installations	- 183 205.05 €
5000/021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 183 205.05 €
5065/1323 – Subvention Département	+ 55 155.87 €
5015/1321 – Subvention Etat	+ 35 005.50 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. 2023/375 Autorisation de payer en section investissement avant le vote du budget primitif 2024
Le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. 2023/376 – Acompte sur subvention 2024 au CCAS
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU l'instruction M57, codifiée par l'arrêté du 21 décembre 2022, NOR : IOMB2233415A,

VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de verser au CCAS un acompte sur subvention 2024 de 300 000 € (trois cent mille euros),

DIT que cette subvention sera versée début janvier 2024 et que les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. 2023/377 – Acompte sur subvention 2024 à l'Office de Tourisme « Grand Roissy »
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU l'instruction M57, codifiée par l'arrêté du 21 décembre 2022, NOR : IOMB2233415A

VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme « Grand Roissy » un acompte sur subvention 2024 de 220 000 € (deux cent vingt mille euros),

DIT que cette subvention sera versée début janvier 2024 et que les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. 2023/378 – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2026 entre la commune de Roissy-en-France et l'Office de Tourisme « Grand Roissy »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2026 entre la commune de Roissy-en-France et l'Office de tourisme Grand Roissy,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit projet d'avenant n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2023/379 – Remboursement des frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le remboursement des différents frais engagés par les agents lors qu'ils se déplacent pour des raisons liées au service (mission), pour suivre une préparation au concours accordée par la Commune, pour participer à un concours ou examen professionnel ou pour suivre une formation (inscrite au Plan de formation ou validée par le service d'affectation et la Direction des ressources humaines), à savoir :

- **les frais de repas** seront remboursés dans la limite de la dépense et sur présentation d'un justificatif, à concurrence de 20.00 € (*taux en vigueur fixés par arrêté ministériel*).
Dans le cas où l'organisme de formation (notamment le CNFPT) prend en charge le repas, l'agent n'aura droit à aucun remboursement par la Commune.
Le remboursement des frais de repas n'est pas cumulable avec le bénéfice d'un chèque déjeuner. Une seule prise en charge (remboursement ou chèque déjeuner) n'est accordée par jour sauf en cas de mission ou formation obligeant l'agent à séjourner plusieurs jours en dehors de son domicile.
- **les frais de nuitée** seront remboursés dans la limite de la dépense et sur présentation d'un justificatif, à concurrence des taux journaliers suivants (*taux en vigueur fixés par arrêté ministériel*) :

REGION	COMMUNE	TAUX JOURNALIER
Île-de-France	Paris	140 €
	Communes du Grand Paris	120 €
Autre région	Communes de + 200 000 habitants	120 €
	Autres communes	90 €

Pour un travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux de remboursement forfaitaire maximum des frais d'hébergement est de 150 € par jour, quel que soit le lieu de formation.

Si l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières pour une période limitée à l'évènement ou le motif de déplacement, un remboursement forfaitaire plus élevé pourra être envisagé dans la limite de ce que l'agent a réellement dépensé, avec l'accord de principe préalable de l'autorité territoriale.

- **les frais de transport en commun** seront remboursés sur présentation du justificatif dans la limite de la dépense.

- **les frais de transport au moyen d'un véhicule personnel** seront remboursés, pour un aller-retour par jour, sur la base des indemnités kilométriques dont les taux sont les suivants (*taux en vigueur fixés par arrêté ministériel*) :

Nombre kms parcourus	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 - 10000 kms	Au-delà de 10000 kms
Puissance fiscale véhicule			
De 5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
De 6 CV et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
De 8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Qu'il s'agisse des frais de transport en commun ou au moyen d'un véhicule personnel, si l'agent part directement de sa résidence familiale, il sera indemnisé sur la totalité de son trajet.

- les frais d'utilisation des parcs de stationnement ou de péage seront remboursés sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

L'ensemble des demandes de remboursement devront être accompagnées d'un ordre de mission.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 011, article 6251, pour les années 2024 et suivantes.

ABROGE la délibération n° 2022/264 du 19 septembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. 2023/380 – Subvention exceptionnelle au Téléthon – Edition 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023/90 du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023,

DECIDE de verser à l'AFM Téléthon, sise 1 rue de l'Internationale à EVRY (91000), une subvention 2023 de 3 000.00 euros (trois mille euros).

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2023, article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. 2023/381 – Convention de mise à disposition de moyens humains – Service informatique de la CARPF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions, à durée déterminée, du 14 mars 2022 au 13 mars 2023 et du 14 mars 2023 au 13 mars 2024 avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour la mise à disposition de moyens humains dans le domaine informatique, pour un montant de 48 534 € par convention.

DIT que la dépense est prévue au budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. 2023/382 – Dénomination d'un espace public dans la ZAC Sud Roissy

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de dénommer « *Place de l'Espérance* » la place publique située de part et d'autre de l'avenue Charles de Gaulle à une centaine de mètres au Nord-est du rond-point Clé de France et au carrefour avec la rue de l'Espérance.

« Patricia PETIT demande à François CARRETTE si d'autres noms ont été proposés. Madame le Maire et François CARRETTE indiquent que des recherches ont été menées mais que les autres propositions telles que « vieilles vignes » « Charles de Gaulle » « Paris » n'étaient pas en adéquation avec le lieu. « Place de l'Espérance » est le nom qui est apparu le plus approprié, la place étant en contact direct avec la rue de l'Espérance.

Patricia PETIT regrette que le nom ait été décidé en Bureau Municipal et non en Conseil Municipal afin que tous les élus puissent donner leur avis. Patricia PETIT indique voter « contre », afin de contrer ce genre de comportement, comme déjà indiqué en commission urbanisme. Elle estime que sur ce genre de décision, le Conseil Municipal a son mot à dire, démocratiquement. Chacun aurait pu voter et donner son avis en Conseil Municipal comme cela a déjà été le cas dans le passé pour la dénomination de la Passerelle ou de l'avenue Heinz Gloor par exemple. Patricia PETIT indique donc voter « contre » pour le principe, non pas pour le nom choisi. Madame le Maire en prend bonne note. »

ADOpte PAR 16 VOIX - 5 VOIX CONTRE (Patricia PETIT, Marc THAN VAN CON, Pâquerette BOSCHER, Eric LE DANTEC, Zahra RAHMOUNE-DALI)

10. 2023/383 – Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 33, pour les exercices 2024 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. 2023/384 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – filière technique

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE la transformation du poste ci-dessous exposé :

Au sein de la filière technique :

- Le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet, créé par délibération n°18/147 du 30 avril 2018 en poste d'Adjoint technique (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 31, pour les exercices 2024 et suivants.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. 2023/385 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppressions de postes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de modifier le tableau des emplois en supprimant les postes exposés dans la délibération, à compter du 19 décembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. 2023/386 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – changement de durée hebdomadaire filière culturelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel, filière culturelle, comme suit :

- le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe pour l'enseignement du Jazz est porté à 14 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe pour l'enseignement de la clarinette est révisé en baisse à 5 heures hebdomadaires, à compter du 8 janvier 2024,
- le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour l'enseignement de la trompette est porté à 10 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe pour l'enseignement de la danse est porté à 5 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024,

PRECISE que ces postes seront pourvus dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 31 pour les années 2024 et suivantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. 2023/387 – Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE que la prime pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions exposées dans la délibération et selon le barème qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

DECIDE que l'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. 2023/388 – Mise en sommeil budgétaire de la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France et transfert des activités à la ville

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de trois ans consécutifs ;

APPROUVE le transfert intégral des compétences et activités de la Caisse des Ecoles à la Ville de Roissy-en-France ainsi que le transfert des charges et recettes budgétaires correspondantes sur le budget principal de la Ville de Roissy-en-France à compter de l'exercice budgétaire 2024.

PREND ACTE que la dissolution de la Caisse des Ecoles pourra être demandée au 1^{er} janvier 2027.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités de nature technique, administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. 2023/389 – Tarifs séjour linguistique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous pour le séjour linguistique 2024.

AUTORISE qu'un acompte de 50.00 € soit demandé à l'inscription du séjour et que le solde soit échelonné en deux fois.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires ainsi que les recettes qui seront affectées au Budget Primitif 2024.

DIT qu'en cas d'annulation par les familles, les frais ne seront pas réclamés en cas d'événement grave (examiné au cas par cas et sur remise de justificatifs).

ADOpte A L'UNANIMITE

LIEUX		«MARCHANTS HILL» (Royaume-Uni) Avec Tootazimut		
Age		Du Collège et jusqu'à 17 ans		
Nombre réservations		20 places		
Date		Du 6 au 13 avril 2024		
Coût du séjour par enfant		1 260 € TTC		
<u>Quotients</u>	%	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 372 €	10	126 €	113 €	101 €
373 à 495 €	15	189 €	170 €	151 €
496 à 619 €	20	252 €	227 €	202 €
620 à 867 €	25	315 €	284 €	252 €
867 € et plus	30	378 €	340 €	302 €
Extérieurs	100	1 260 €	1 260 €	1 260 €

17. 2023/390 – Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le remboursement aux Associations pour un montant total de **2 980.00 €**, se divisant comme suit :

Nakmuay boxing :	850.00 € (17 pass)
Judo Club (JCRF) :	50.00 € (1 pass)
Tennis Club de Roissy (T.C.R)	1 500.00 € (30 pass)
Avenir de Surveilliers : (ASN)	100.00 € (2 pass)
Boule Roisséenne :	480.00 € (16 pass)

DIT que le remboursement se fera par mandat administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 29 janvier 2024, les vœux à la population se dérouleront le 12 janvier à l'Orangerie et les vœux du personnel le 19 janvier.
- Madame le Maire demande un retour sur le Téléthon à Valérie REDOUTE et Guénaël DECADE.
Valérie REDOUTE indique que 6040,86€ ont été récoltés à ce jour suite à l'organisation de diverses manifestations (la soirée du Lions Club, le loto, les tombolas, l'ateliers des lutins au marché de Noël, le tir, les petits déjeuners du service jeunesse, la course cycliste, la bourse aux jouets, la buvette). En ajoutant la subvention de 3.000€ votée en conseil municipal ce jour, le montant récolté passe donc à 9040,86 €.
Cependant, le montant qui sera recueilli lors de la soirée « ça va Cheffer » organisée par le Club de Handball de Roissy le 22 décembre à l'Orangerie n'est pas encore comptabilisé et va augmenter le montant total de la cagnotte.
Valérie REDOUTE précise que le montant récolté cette année est en augmentation par rapport aux années 2021 et 2022, mais reste inférieur aux montants perçus en 2019 et les années précédentes où l'on approchait les 13.000 €.
Guénaël DECADE indique que suite aux conditions météorologiques désastreuses durant le cyclo-cross organisée par le Club de Stains le week-end du 9 et 10 décembre, il a été décidé de ne pas renouveler cette activité l'année prochaine. En effet, cela a engendré beaucoup de dégâts au niveau du complexe sportif et une importante remise en état du terrain est à prévoir. Le club de Stains qui organisait l'évènement a été informé de cette décision.
- Madame le Maire informe le conseil municipal du décès de M. NIEDBALA, architecte du Golf de Roissy, survenu accidentellement. Les condoléances de l'ensemble du conseil municipal seront adressées à sa famille.
Madame le Maire informe également d'un drame qui a eu lieu dans le village. Suite à un incendie qui s'est déclaré le 17 décembre au sein d'une habitation, une personne est malheureusement décédée dans son logement.
- Madame le Maire indique à l'ensemble des élus que les cartes de vœux seront disponibles auprès du service communication à partir du mercredi 20 décembre.
- Patricia PETIT félicite le personnel de la Vie Locale et les Services Techniques pour le travail accompli en équipe lors de la préparation et de l'installation du marché de Noël.

Madame le Maire indique que la commune a eu de très bons retours concernant l'organisation du marché de Noël, et que de nombreux visiteurs extérieurs se sont déplacés. Les visiteurs ont notamment apprécié le lieu ainsi que l'ambiance chaleureuse et conviviale.

Valérie REDOUTE adresse également ses félicitations à la Vie Locale et à tous les autres services municipaux qui ont également participé à l'organisation et au bon déroulé du marché de Noël, tels que le service éducation, les animateurs, le service communication, l'office de tourisme et la police municipale, entre autres. Il s'agissait d'un travail transversal au sein duquel tous les services se sont investis.

Madame le Maire indique que les allemands de Hamm-Sieg qui représentaient le jumelage et qui tenaient un chalet ont également fait part de leur contentement concernant le marché de Noël. Ces derniers ont apprécié le contact direct avec les habitants et ont pu recueillir de nouvelles inscriptions pour le jumelage.

- Pâquerette BOSCHER souhaiterait savoir où en sont les travaux du 41/43 rue Houdart et quand ce sera livré. François CARRETTE indique qu'aucune date de livraison n'est fixée pour le moment. Un bilan des travaux qui restent à effectuer a été dressé ce jour : cela concerne notamment le raccordement électrique, la maçonnerie, le raccordement fibre, un faux plafond au sein du 2^{ème} bâtiment...). Il est envisagé de faire une pré-réception en soumettant aux prestataires la liste des travaux restant à effectuer dans un délai imparti, à défaut, des pénalités seront appliquées.

Madame le Maire indique que l'attribution des logements a été en partie validée lors de la dernière commission logement mais que ces derniers ne peuvent pas encore être occupés. Elle précise que les appartements ont pu être visités et sont très agréables et fonctionnels. Le type de logements correspond bien aux demandes des familles.

Pâquerette BOSCHER demande si le budget concernant cette opération sera respecté. François CARRETTE indique que le budget prévu au démarrage est atteint depuis un moment.

La réception des travaux pourrait avoir lieu au début du 2^{ème} trimestre 2024.

- Patricia PETIT demande s'il est possible que la Direction des Services Techniques transmette à l'ensemble des élus une synthèse mensuelle des travaux prévus sur la commune, afin d'en être informés comme c'était le cas avant, et afin de pouvoir répondre aux questions des habitants. Madame le Maire indique que les travaux qui sont prévus ou qui sont en cours figurent dans les suivis d'activités transmis à l'ensemble du conseil tous les deux mois. De plus, Madame le Maire précise que le précédent DST envoyait une liste des travaux à effectuer durant la période estivale, non pas une synthèse mensuelle des travaux à réaliser.
- Madame le Maire invite l'ensemble du conseil à prendre connaissance de l'esquisse qui a été retenue par la CDMA le 14 décembre dernier, concernant l'aménagement de la Place du Pays de France.

Madame le Maire souhaite de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2023/391 à 2023/400, puis 2024/01 à 2024/15 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

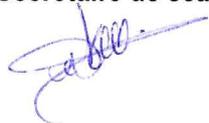
Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/391	19/12/2023	Contrat d'Aménagement Régional (CAR) - Demande d'attributions de subventions	Conseil Régional d'Ile de France Conseil Départemental du Val d'Oise

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/392	20/12/2023	Marché pour la maintenance des toilettes sèches du golf	Société SANISPHERE
2023/393	20/12/2023	Marché pour la mise en place d'un mur de soutènement "côté voisin" dans le cadre de la construction d'un cabinet médical - 10 rue Houdart	Société FERNUCCI
2023/394	20/12/2023	Contrat d'intervention artistique pour la représentation du 26 janvier 2024 à l'Orangerie	Association "Orchestre d'Harmonie du Conservatoire d'Aulnay-sous-Bois"
2023/395	27/12/2023	Marché public - mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics pour la requalification de la place du Pays de France - phase 2	Société LOCUSCAPE
2023/396	27/12/2023	Marché public - travaux de rénovation extérieure de la Mairie Lot "menuiserie bois, peinture"	Société ETERNAL COMPANY
2023/397	27/12/2023	Marché public - fourniture de mobilier scolaire et mobilier de restauration scolaire pour la commune Lot 1: mobilier scolaire Lot 2: Mobilier restauration collective enfants	Lot 1 et 2: Société SAONOISE DE MOBILIERS
2023/398	27/12/2023	Convention pour une formation "stage de sonorisation" en faveur d'un groupe d'agents municipaux	Entreprise SAS SEGRAM Production
2023/399	28/12/2023	Convention de mise à disposition pour l'utilisation des équipements du complexe sportif le 26 janvier 2024 - Miss et Mister Jeunesse	Association Concept MMJ
2023/400	28/12/2023	Contrat de prestation de services et de fournitures - Diner de la Saint Sylvestre au restaurant "Le Grand Charles"	Société "LE HUB"
2024/01	08/01/2024	Convention pour une formation "Passeport pour la vie" en faveur d'un groupe d'agents municipaux	Entreprise PPLV France
2024/02	09/01/2024	Marché pour l'achat de compositions florales et de bons d'achats dans le cadre du concours "décorations et illuminations / maisons fleuries"	Pépinières CHATELAIN
2024/03	09/01/2024	Demande de subvention - travaux de réhabilitation du terrain de football et de mise en œuvre d'un éclairage homologué du terrain de football Annule et remplace la décision n° 2023/363	Région Ile de France Département du Val d'Oise CARPF Fédération Française de Football
2024/04	09/01/2024	Demande de subvention - travaux de réhabilitation du terrain de football Annule et remplace la décision n° 2023/246	Région Ile de France Département du Val d'Oise CARPF Fédération Française de Football

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/05	09/01/2024	Demande de subvention - travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme Annule et remplace la décision n° 2023/246	Région Ile de France Département du Val d'Oise CARPF
2024/06	09/01/2024	Marché pour la mise en place d'un mur de soutènement "côté maison" dans le cadre de la construction d'un cabinet médical - 10 rue Houdart	Société FERNUCCI
2024/07	10/01/2024	Passation d'un contrat pour une solution de prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de passeports et de CNI	Société TROOV
2024/08	17/01/2024	Demande de subvention de fonctionnement et d'aides aux projets au titre de l'année 2024 pour les établissements d'enseignements artistiques spécialisés et la médiathèque	Conseil Départemental du Val d'Oise
2024/09	17/01/2024	Examen de danse jazz et contemporain du 31 janvier 2024 - rémunération du jury	Deux intervenants
2024/10	18/01/2024	Convention pour la mise en place d'un atelier Zumba Kuduro le 20 février 2024 au Centre d'Animation Jeunesse et Famille	Mme CHARABIE Sandrine
2024/11	22/01/2024	Contrat de concession d'une case de columbarium au sein du cimetière communal	Mme VANDRA Maria- Térésa
2024/12	23/01/2024	Convention pour une formation "dangers domestiques et usage de produits dangereux" en faveur d'un groupe d'agents municipaux de la crèche collective et des assistantes maternelles de la commune	Organisme Les P'tits Sages
2024/13	23/01/2024	Convention pour une formation "Sensibilisation aux effets de l'utilisation des écrans chez le jeune enfant de 0 à 3 ans" en faveur d'un groupe d'agents municipaux de la crèche collective et des assistantes maternelles de la commune	Organisme Les P'tits Sages
2024/14	23/01/2024	Convention pour une formation "stage de piano jazz" en faveur d'un groupe d'agents de l'école de musique	Association SOLANGE
2024/15	25/01/2024	Convention pour une formation "BAFA" en faveur d'un agent municipal	Organisme CFAG

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.
Certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Catherine DUTEAU

Madame le Maire



Michèle CALIX

